



Département de Haute-Savoie (74)



**REVISION DU PLU
EVIAN-LES-BAINS**

Plan des prescriptions surfaciques, ponctuelles et linéaires

Approuvée le 3 février 2025



LEGENDE

Prescription surfacique

- Espaces Boisés Classés (EBC) (L.113-1 CU)
- Emplacements réservés (les vocations sont présentées dans le tableau des emplacements réservés)
- Points et cônes de vue à préserver (L.151-23 CU)
- Protections paysagères et corridors écologiques (L.151-23 CU)
- Espaces Boisés Classés Significatifs (EBC) (Art L121-27 CU)
- Zones humides à préserver (L.151-23 CU)
- Secteur patrimonial à préserver (L.151-19 CU)
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles

Prescription linéaire

- Ligne de recul minimum et/ou alignement des façades à respecter
- Marge de recul de 18m par rapport à l'axe des RD
- Secteur de diversité commerciale à protéger
- Limite de l'espace proche du rivage
- Limite de la bande littorale des 100m
- Mur ou muret à préserver

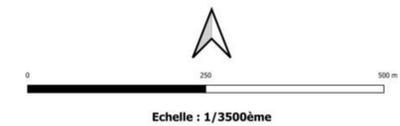
Prescription ponctuelle

- Éléments patrimoniaux à préserver (L.151-19 CU)
- Arbres à préserver (L.151-23 CU)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Fond de plan

- Limites des zones
- Terrain bâti non cadastré
- Bâtiment
- Parcelle

Source cadastre (parcellaire et bâti) : www.cadastre.data.gouv.fr
Mise à jour Octobre 2024 (dernière version disponible en date d'approbation du PLU)



Echelle : 1/3500ème



